



RÉGATE DU CIRCUIT DU QUÉBEC AVEC SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT

24 au 27 juin 2010

Club de voile Memphrémagog



* AVIS DE COURSE



1. Règlements

- 1.1. Cette régates est régie par les règles telles que définies dans le livre Règles de course à la voile (RCV) en vigueur soit la version 2009-2012, à l'exception de celles modifiées par le présent avis de course et les instructions de course.
- 1.2. Les règles de l'association de classe seront appliquées à chaque flotte.
- 1.3. La régates est organisée par le Club de Voile Memphrémagog, situé à Magog au Québec en collaboration avec la Fédération de Voile du Québec (F.V.Q.) et l'Association Canadienne de Yachting (ACY). Le jeudi 24 et vendredi 25 juin, un entraînement impliquant les instructeurs de chaque équipe de compétition est inclus dans le programme de cet événement; la régates se tiendra le samedi 26 et dimanche 27 juin.
- 1.4. Pour la Classe Optimist, la règle 61.1 "Informer le réclamé" est modifiée comme suit :
 - 1.4.1. Remplacer la dernière phrase du paragraphe 61.1(a) par « Il doit arborer le pavillon rouge jusqu'à ce qu'il ne soit plus en course et immédiatement après avoir terminé la course il doit informer le comité de course à la ligne d'arrivée à propos du bateau qu'il proteste ».
 - 1.4.2. Le paragraphe 61.1(a)(2) "Si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres, il n'a pas besoin d'arborer un pavillon rouge" est éliminé.

2. Publicité

Le règlement ISAF #20 est applicable.

3. Langage

- 3.1. L'avis de course sera offert en français seulement. Les instructions de courses seront disponibles en français seulement aussi.

4. Inspection et mesures

Les voiliers enregistrés à la régates peuvent être sujets à des mesures. Les règlements de mesure de la classe seront appliqués.

5. Risques

C'est la décision du concurrent de participer à la régates, à un départ ou de continuer une course. Le concurrent est ultimement responsable des risques encourus. Le concurrent acceptera l'entière responsabilité pour ses actions durant toutes les activités reliées à l'événement. Cela inclut aussi les activités terrestres avant, durant et après la régates.

6. Admissibilité

- 6.1. Le comité organisateur de la régates se réserve le droit de restreindre l'accès à une classe. Une classe doit avoir un minimum de trois voiliers ou planches à voile.
- 6.2. La régates est ouverte à tous les citoyens canadiens et immigrants reçus. Les concurrents doivent être membres à un club reconnu par la FVQ. Les concurrents en classe Optimist doivent être membre de la CODA.
- 6.3. Tous les concurrents doivent avoir une preuve de leur âge, de leur statut de membre à un club de voile, avoir complété le formulaire d'inscription signé la section *Autorisations et Signature* et ce, par un parent s'il est mineur (moins de 18 ans).

6.4. Les concurrents de niveau Laser qui ont **18 ans et +** sont les bienvenus pour la régata.

6.5. Une invitation spéciale est faite aux équipes en 420, notre club en possède quatre.

6.6. La régata sera limitée aux classes de voiliers suivantes :

Byte (gréement standard)	Si le nombre n'est pas d'au moins 6 concurrents pour la classe Byte CII, il est conseillé d'apporter aussi le gréement standard et courir en Byte.
Byte CII	
Laser 4.7	
Laser Radial féminin (18 ans et moins)	Tous les concurrents de la classe Laser Radial participent au même départ, la seule différence est dans le classement final.
Laser Radial féminin 18 ans et +	
Laser Radial masculin (18 ans et moins)	
Laser Radial masculin 18 ans et +	
Laser (18 ans et moins)	Tous les concurrents de la classe Laser participent au même départ, la seule différence est dans le classement final.
Laser 18 ans et +	
Optimist	
Optimist flotte verte	Les concurrents en classe Optimist ne peuvent s'inscrire dans la flotte verte s'ils ont terminé 1er, 2e ou 3e au cumulatif dans 3 régates précédentes ou s'ils sont passés de la flotte verte à une autre flotte.
Planche à voile Bic Techno 293 & Planche à voile RS:X	
420	Invitation spéciale à la classe 420, notre club en possède 4 et nous espérons vous voir.
29er	

7. Programme

7.1. Le bureau d'inscription sera ouvert le 24 juin de 9h00 à 11h00 et le 26 juin de 8h00 à 9h00.

Date	Heure	Événement
Jeudi 24 juin	9h00 - 11h00	Inscription
	11h00 - 12h00	Réunion organisationnelle des entraîneurs
	12h00 - 16h00	Entraînement sur l'eau
	16h00 - 16h30	Rétroaction sur la session d'entraînement jour 1
	16h30 - 17h00	Réunion organisationnelle des entraîneurs
Vendredi 25 juin	10h00 - 16h00	Entraînement sur l'eau
	16h00 - 16h30	Rétroaction sur la session d'entraînement jour 2
Samedi 26 juin	8h00 - 9h00	Inscription
	8h30	Réunion des barreaux
	9h00	FERMETURE DE L'INSCRIPTION À LA RÉGATE
	10h00	Premier signal d'avertissement de la journée
	Au retour	Rétroaction des équipes à propos de la régata jour 1

Dimanche 27 juin	10h00	Premier signal d'avertissement de la journée
	14h00	Début de la dernière séquence de départ possible
	Au retour	Rétroaction des équipes à propos de la régata jour 2
	16h00	Remise des prix le plus tôt possible

8. Frais d'inscription

- 8.1. L'inscription et les frais seront effectués au plus tard le samedi 26 juin 2010, 9 h.
- 8.2. Les frais de **60 \$** par concurrent incluent les 2 jours d'entraînement, les 2 jours de course, de l'eau en bouteille et un lunch léger le midi des courses et un souvenir de régata. Les frais sont de **70 \$** si payés après le 20 juin.
- 8.3. Les frais de **30 \$** pour les entraîneurs inclus de l'eau en bouteille durant les deux jours de courses, un lunch léger le midi des courses. Il n'y a **aucun frais** d'inscription pour les entraîneurs ayant participé aux deux jours d'entraînements précédents la régata.
- 8.4. Un bateau accompagnateur sans entraîneur n'a **aucun frais** d'inscription à payer, mais doit s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription pour des raisons de sécurité.
- 8.5. Il se pourrait que le souvenir de régata ne soit pas fourni si l'inscription et le paiement sont reçus après le 1^{er} juin.
- 8.6. Les frais d'inscription seront remboursés à 100 % si la demande d'annulation est reçue avant le 17 juin 2010, 50 % des frais par après et ce, au plus tard le samedi 26 juin 2010, 9 h. Il faut aviser M. Maxime Rancourt par courriel à info@voilememphremagog.com ou sur place au bureau d'inscription.
- 8.7. Le *chèque* doit être fait au nom du *Club de voile Memphrémagog*. Les cartes de crédit *Visa*, *Master Card* et la carte de *débit* sont acceptées.

9. Inscriptions

- 9.1. Les concurrents doivent remplir leur formulaire d'inscription et payer les droits avant le 26 juin 2010, 9h00.
- 9.2. Aucune inscription ne pourra être acceptée après le 26 juin 2010, 9h00.
- 9.3. Votre inscription ne sera pas officielle tant que toutes les informations nécessaires ainsi que le paiement ne seront pas complétés.
- 9.4. Vous pouvez vous inscrire par téléphone à partir du 16 avril 2010 en communiquant avec M. Maxime Rancourt au 819.847.3181

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site internet du Club de voile Memphrémagog. Deux formats du formulaire sont disponibles : Document Microsoft Office Word (.doc) et Portable Document Format (.pdf).

Attention ! Pour ne pas envoyer un formulaire vide : sauvegardez une copie du formulaire sur votre ordinateur. Complétez, sauvegardez et transmettez-le par la poste ou par courriel.

[Club de voile Memphrémagog](http://voilememphremagog.com)
courriel : info@voilememphremagog.com
<http://voilememphremagog.com>

155 ch. de la Plage des Cantons
C.P. 473, Magog, Qc, J1X 4W3

10. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles au bureau d'inscription lors le samedi matin 8 h.

11. Aire de compétition

- 11.1. Les parcours de course seront précisés dans les instructions de course (IS).
- 11.2. Une course aura une durée approximative de 30 à 45 minutes.
- 11.3. L'aire d'entraînement et de course sera sur le lac Memphrémagog près du Club de Voile Memphrémagog.
- 11.4. Les entraîneurs doivent demeurer à la disposition du comité de course pour des raisons de sécurité.

12. Classement

- 12.1. Le système de Points à Minima, tel que décrit à l'Annexe A des Règles de course à la voile sera en vigueur.
- 12.2. Un minimum de trois (3) courses doit être complété pour constituer une série afin calculer un résultat de régates.
- 12.3. Lorsque cinq (5) courses ou moins sont complétées, le pointage final d'un concurrent est constitué du total des points accumulés.
- 12.4. Quand six (6) courses sont complétées, le moins bon résultat des six courses pour chaque concurrent sera écarté dans le calcul du pointage final de ceux-ci. Si douze (9) courses sont complétées, les deux moins bons résultats des neuf courses pour chaque concurrent seront écartés dans le calcul du pointage final de ceux-ci.
- 12.5. Un maximum de 9 courses est prévu, mais l'idéal visé est de 7 courses.
- 12.6. Cette régates fait partie du Circuit du Québec de voile. Les résultats de cette régates peuvent être considérés dans les critères de sélection de l'équipe du Québec 2011.

13. Mise à l'eau et bateau accompagnateur

- 13.1. Les entraîneurs et les bateaux accompagnateurs pour le soutien moral doivent s'enregistrer au bureau d'inscription.
- 13.2. L'accès aux concurrents par un bateau entraîneur ou accompagnateur est interdit pendant une course, sauf dans le cas où un concurrent aurait besoin d'aide parce qu'il est malade ou blessé ou dans le cas où un concurrent aurait besoin d'aide afin d'abandonner la course, ou dans le cas où le comité de course demande d'intervenir auprès d'un concurrent.
- 13.3. Les bateaux supports ne peuvent pas traverser le parcours de course en tout temps.
- 13.4. Le site du club de voile Memphrémagog ne possède pas de rampe de mise à l'eau pour les bateaux à moteur. La rampe de mise à l'eau municipale se situe à 3.5 km du club de voile au 15 rue Hatley Est à Magog. Vous pouvez la repérer sur la carte google de l'événement, voir au point 20 et 22. Le lavage contre les moules zébrés est *obligatoire* et au coût de 10 \$.

14. Localisation des remorques et voiliers sur terre et mise à l'eau

- 14.1. Tous les voiliers doivent être localisés aux endroits désignés selon leurs classes.
- 14.2. Tous les voiliers doivent être mis à l'eau à la rampe d'accès selon leurs classes.
- 14.3. Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans le stationnement du club.

15. Prix

- 15.1. Des prix seront accordés pour les trois premières places accordées à toutes les classes de la flotte, pourvu qu'il y ait un minimum de trois concurrents, à l'exception de la classe verte.
- 15.2. La flotte verte Optimist recevra un prix de participation.
- 15.3. Pour la classe Optimist, un classement général sera établi. Toutefois les prix selon l'article 8.1 seront remis en fonction des catégories d'âge suivantes :

Optimist Rouge	Barreurs nés en 1995, 1996, 1997
Optimist Bleu	Barreurs nés en 1998 et 1999
Optimist Blanc	Barreurs nés en 2000 et après

16. Décharge de responsabilité

- 16.1. Les concurrents qui participent à la régates le font à leur propre risque. Voir le point 5 à propos des risques. Voir aussi la règle 4 «Décision de courir » dans les règles de l'ISAF.
- 16.2. Le Club de voile Memphrémagog ainsi que tous les groupes et personnes impliqués dans l'organisation de la régates ne pourront en aucun cas être tenus responsable de dommages, blessures, pertes ou réclamations de nature personnelle ou matérielle occasionnée ou infligée à un participant avant, pendant, et après la régates.

17. Assurances et Sécurité

Une veste de flottaison individuelle approuvée par une autorité compétente, équipée d'un sifflet sera **obligatoire** pour tous les coureurs et devra être portée en tous temps sur l'eau.

Les participants sont responsables de s'assurer adéquatement pour couvrir les dommages à un tiers durant l'événement. L'organisation n'accepte aucune responsabilité afin de vérifier si participant est assuré. Il est fortement recommandé de vérifier si vous possédez une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance reliée à vos possessions en matière d'embarcation marine, car vous devez être couvert par une **assurance responsabilité civile** couvrant des dommages pour au moins 1 million de dollars par événement.

18. Avis de course, instructions de course et amendements

L'avis de course, les instructions de course et les amendements seront affichés sur le tableau officiel de la régata situé dans la maison blanche octogonale.

19. Location de bateaux pour la régata (charter boat)

Si les bateaux sont disponibles, le Club de Voile Memphrémagog peut faire la location de voilier de type 420, Laser et BYTE. Communiquez avec M. Maxime Rancourt au 819.847.3181

20. Activités à moins de 50 mètres du club de voile

Apportez vos vélos ou vos patins à roues alignées. Le club de voile Memphrémagog est en bordure d'une piste cyclable sécuritaire menant soit au centre-ville et permet d'accéder au *Circuit nature culture* et des randonnées thématiques. Il est possible de louer un kayak ou un canot pour explorer *Le marais de la Rivière aux Cerises* ou le visiter par une randonnée pédestre à même les sentiers aménagés. *Le Trolley* vous permet de voyager gratuitement. Le *Club Multiforme* vous permet d'utiliser le gym pour environ 7 \$ par session et propose aussi de l'escalade, des piscines et du tennis intérieurs sur terre battue.

Visualisez la [carte](#) de l'événement contenant des détails au sujet de quelques activités et utilitaires que nous vous proposons.

21. Hébergement et nourriture

- 21.1. Les épicerie et restaurants sont situés à 2 km ou moins du club. Un dépanneur est situé à environ 700 mètres. Voir la carte de l'événement proposée ci-haut.
- 21.2. Deux BBQ seront à votre disposition.
- 21.3. Magog offre une panoplie de choix pour l'[hébergement](#), le [camping](#) et la [restauration](#).

Les deux hébergements suivants sont des endroits à moins de 500 mètres du club de voile permettant de vivre cet événement sans véhicule automobile et de voyager à pied.

[Motel Champêtre Le Fleur-de-Lys](#)

2074 Ch. François-Hertel (Rte 112) Magog (Québec) J1X 5R9

Tél.: (819) 843-5508 sans frais: 1-800-635-5508 Téléc.: (819) 843-2915

Le motel champêtre *Le Fleur de Lys*, vous offre 20 chambres champêtres au décor personnalisé, l'unique site d'hébergement à Magog possédant sa propre plage privée et la piste cyclable à votre porte. Nous offrons un choix allant de la chambre simple à des unités de 2 chambres hébergeant jusqu'à 4 personnes. Certaines de nos grandes chambres possèdent une cuisinette complète à air ouverte, un salon et un foyer. Huit unités possèdent une cuisine. Location de vélo.

Prix: 89,00\$ à 134,00\$ *minimum 2 nuits*

Rabais de régata: dites que vous venez à la régata et le montant de 10\$ pour les personnes supplémentaires ne vous sera pas chargé pour la 3^{ième} et 4^{ième} personne par chambre.

[Club Azur Condos Vacance 4 Saisons](#)

82 rue Desjardins, Condo #128

Tél: 450.632.2876 Cell: 514.973.2876

Nous vous offrons plusieurs modèles de condos avec 1, 2 ou 3 chambres à coucher au 1er, 2ième et 3ième étage. Chaque condo est équipé d'une cuisine complète, lit(s) queen(s) dans les chambres, 1.5 ou 2 salles de bain dans les condos de 2 ou 3 chambres à coucher, divan-lit et foyer au salon avec une belle décoration chaleureuse et une grande terrasse aménagée.

22. Informations utiles

Organisation de la régata : Maxime Rancourt & Josée Beaudoin

- Téléphone : 819.847.3181
- Courriel : info@voilememphremagog.com

[Carte google de l'événement, indiquant le club, l'hébergement, la restauration et autres services](#)

[Tourisme Memphrémagog](#)

[Carte de la ville de Magog](#)

Pour suivre les liens internet soulignés en bleu, posez la souris sur le lien et cliquez sur la touche CTRL et cliquez.

* AVIS DE COURSE est sous réserve de modifications jusqu'au 24 juin 2010.